

► La Lettre des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest ◀

N°11
Septembre 2008



EDITO

■ De Monique Barbut,

Présidente et Directrice du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)

Lorsque Geoffroy Mauvais m'a demandé si je voulais faire l'Edito de la lettre des Aires Protégées d'Afrique de l'Ouest et du Centre, cela ne pouvait tomber à un meilleur moment, et j'ai accepté avec grand plaisir : six mois après la COP-CBD¹ de Bonn où j'ai lancé l'idée d'un programme pour l'Afrique de l'Ouest sur la biodiversité et l'énergie, la semaine où nous venons de terminer un atelier de consultations ministérielles pour valider ce programme, un mois avant le Congrès de l'UICN à Barcelone où je souhaite qu'une réunion soit organisée autour de la mise en œuvre des projets du FEM...

Je ne peux m'empêcher de faire un parallèle avec l'agenda Climat (Postdam en fin d'année, et Copenhague fin 2009). Je rêve d'une mobilisation sur la biodiversité de la même ampleur que ce qui se passe pour les changements climatiques. Pour l'Afrique en particulier, je souhaiterais aussi que les enjeux de la lutte contre la désertification attirent autant les partenaires et l'opinion publique. Nous en sommes encore loin. Nous devons produire des connaissances, faire preuve de pédagogie, sensibiliser et convaincre encore et toujours. Cela sera un des enjeux de la reconstitution du FEM dont les discussions débiteront au prochain Conseil, en novembre 2008 : je souhaite une augmentation substantielle des ressources du FEM pour mieux faire face aux défis environnementaux qui touchent les populations les plus pauvres. Les pays africains devront se mobiliser et s'unir pour parler d'une même voix.

Nous venons de terminer un atelier de consultations ministérielles pour finaliser une approche programmatique pour l'Afrique de l'Ouest qui traite notamment de la

conservation de la biodiversité, et des aires protégées en particulier. La participation a été exceptionnelle avec des représentations de 17 pays de la région, les principales agences qui aident au développement des projets FEM (Banque Mondiale, PNUD, PNUE), les ONG et les partenaires au développement. A ce titre, la présence des coopérations allemande, française et la participation exceptionnelle du Ministre d'Etat français Jean-Louis Borloo, ainsi que de Kaush Arha, Secrétaire d'état adjoint aux affaires internationales du gouvernement américain, ont donné un signal fort pour chercher des synergies et des complémentarités techniques, ou financières.



Le Fonds pour l'Environnement Mondial est en effet une des réponses les plus ambitieuses de la communauté internationale pour inverser la tendance de la perte de la biodiversité et de la dégradation des écosystèmes. En matière d'aires protégées, le FEM est le premier appui financier au niveau mondial : depuis sa création, plus de 1,6 milliard de

dollars américains (et 4,2 de cofinancement) ont été investis dans 1600 aires protégées couvrant plus de 360 millions d'hectares...

Les orientations stratégiques du FEM 4² visent à : i) augmenter et consolider les réseaux d'aires protégées, ii) améliorer la représentativité des aires marines protégées, et iii) promouvoir des systèmes de financement durable des aires protégées au niveau national. Ces orientations restent valables pour l'Afrique de l'Ouest mais doivent être adaptées à la partie la plus pauvre du continent le plus pauvre : peut-on y parler de

¹ COP CBD: Conférence des Parties de la Convention sur la Biodiversité

² FEM4: LE FEM en est a sa quatrième reconstitution

protection de la biodiversité uniquement dans les espaces protégés ? Peut-on imaginer la protection de la biodiversité sans la mettre en relation avec les conditions de vie des populations qui vivent directement de l'exploitation des ressources naturelles ? Peut-on parler de la protection de la biodiversité sans regarder ce qui se passe en dehors des aires protégées : dans les zones d'agriculture, d'exploitation des mines, du gaz ou du pétrole ?

J'ai souhaité que l'on se retrouve à Cotonou pour valider un programme autour d'axes simples : 1 - la biodiversité dans les aires protégées, 2 - la biodiversité hors des espaces protégés en relation avec les secteurs productifs et 3 - la biodiversité en lien avec l'atténuation de la pauvreté, notamment en périphérie des aires protégées.

Nous avons tous en tête quelques « success stories », ou de bonnes pratiques dans les aires protégées : par exemple au Banc d'Arguin en Mauritanie, à Orango ou à Urok en Guinée Bissau, ou bien encore à la Pendjari au Bénin, ou, à une autre échelle, à Bamboung au Sénégal. Mais parlons franchement : nous savons aussi que la situation se dégrade dans la région. Ainsi, parmi les 14 sites du Patrimoine Mondial naturel en péril, 12 sont en Afrique et parmi eux 5 sont en Afrique de l'Ouest ! (le Mont Nimba en Côte d'Ivoire et en Guinée, le parc de la Comoé, l'Aïr, le Niokolo). Et que dire d'événements comme le massacre des éléphants dans le parc de Zakouma, au Tchad, relaté dans le dernier numéro de la lettre des APAO ?

Ne nous le cachons pas : tous ces sites ont pourtant bénéficié de financements de bailleurs internationaux, dont le FEM. Il nous faut donc nous adapter, intégrer les leçons des bonnes pratiques et analyser les raisons des échecs : faisons ensemble quelque chose qui change les choses pour améliorer la situation de la biodiversité sur le terrain, tout en prenant en compte le niveau de vie des populations. Il nous faut en même temps être plus stratégiques, avec une vision sur le long terme en synergie avec les autres partenaires, et en même temps ancrer les aires protégées dans leur contexte national, local et amplifier le travail de proximité.

Bien évidemment, je souhaite que ce programme soit adopté par le prochain Conseil du FEM en novembre. Je vous propose alors que nous travaillions ensemble pour améliorer la mise en œuvre des projets FEM et les résultats concrets sur le terrain. Dans la lignée des réformes que j'ai souhaitées pour réduire les délais d'instruction de projets, simplifier les procédures et améliorer la communication entre le Secrétariat du FEM et ses partenaires, je vous propose les pistes de travail suivantes :

- inviter les agences à développer des alliances stratégiques, par exemple en formalisant des accords opérationnels avec les initiatives existantes (Union européenne, coopérations bilatérales, ONG

internationales) et en particulier en valorisant les assistances techniques présentes sur le terrain,

- favoriser le travail de proximité en misant également sur des partenariats nationaux et locaux qui ont une légitimité de terrain (ONG, organisations socioprofessionnelles, organisations traditionnelles, collectivités...).

- renforcer les capacités nationales et locales pour gérer et mettre en œuvre les projets, et faire appel à des partenariats lorsque les meilleures conditions ne sont pas réunies.

- prévoir en amont, dans les documents de projets, les modalités d'évaluation des résultats sur le terrain.

Nous aurons l'année 2009 pour travailler ensemble et concrétiser les projets de ce nouveau programme. Je suis confiante de pouvoir compter sur votre implication et votre vigilance.

Merci d'avance !

Monique Barbut



Le site www.papaco.org devient une « sorte de référence » : après trois mois en ligne, il est désormais sur la première page de Google lorsque l'on recherche « aires protégées » et « Afrique de l'Ouest »... signe d'une consultation fréquente !!!

Actu

L'UICN-PACO recrute son coordonnateur « eaux et zones humides » en Afrique de l'Ouest et du Centre basé à Ouagadougou... mais également son Responsable des Ressources Humaines (Yaoundé) Plus d'info sur le lien suivant :

jobs.paco@iucn.org

■ Evaluation des aires protégées du Tchad (avril 2008) ■

Du 3 au 5 juin 2008, une mission d'évaluation de la gestion des aires protégées du Tchad a été conduite par le pôle aires protégées du programme Afrique centrale et occidentale (PACO) de l'UICN, avec des évaluateurs venus du Cameroun et de la Centrafrique.

L'évaluation a été réalisée à la demande de la Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et de la Chasse qui souhaite utiliser les résultats pour redéfinir le contour et les objectifs du réseau d'aires protégées.

L'évaluation a porté sur les douze aires protégées principales du pays : le parc national de Zakouma (305 000 ha), le parc national de Manda (114 000 ha), les réserves de faune de Ouadi Rimé Ouadi Achim (8 000 000 ha), Barh Salamat (2 095 010 ha), Siniaka Minia (464 300 ha), Fada Archei (211 000 ha), Binder Léré (135 000 ha), Mandelia (138 000 ha) et les domaines de chasse de l'Aouk (1 185 000 ha), Melfi (426 000 ha) et le domaine pilote communautaire de Binder Léré (40 000 ha), ainsi que sur la zone de Sena Oura (80 000 ha) qui est un parc en cours de création.

Le Tchad est un pays très riche en matière de diversité biologique, et son réseau de parcs et réserves, qui couvre près de 10,2 % de la surface du pays, est globalement représentatif de toute la diversité des écosystèmes de la région. En revanche, ce réseau n'est pas constitué d'écosystèmes intacts car de nombreuses altérations y ont été portées (disparition d'espèces notamment).

Le réseau actuel prévient l'extinction des différentes espèces mais le niveau de classement et de protection n'est pas toujours suffisant pour assurer leur protection à long terme. Une « élévation » des statuts de classement de certaines aires protégées devra être envisagée. De plus, tous les sites de haute valeur de conservation pour les espèces clés ne sont pas systématiquement protégés. Certains sites RAMSAR (lac Tchad, lac Fitri, bassin du Logone/dépression Toupouri) n'ont pas de statut de protection officiel dans la loi tchadienne. De plus, il faudrait classer une partie du Tibesti, afin de protéger la plus importante population de mouflons à manchettes au monde, revoir le classement du lac Fitri, et celui du domaine de chasse de l'Aouk...

Le Tchad s'est doté en Juin 2008 d'une loi portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques, qui introduit de nombreuses notions de gestion des ressources naturelles par les communautés et prévoit en particulier le reclassement de certaines catégories d'aires protégées (en particulier celles qui ne sont pas performantes actuellement) en « zone de gestion

concertée de la faune », gérée par les communautés locales en partenariat avec les services de l'Etat et le secteur privé. C'est une avancée significative.

Sur le terrain, les principales pressions identifiées sont par ordre d'importance : l'existence d'un contexte global défavorable à la conservation (notamment l'insécurité chronique), la pression pastorale, le braconnage (très répandu et de plus en plus organisé), la pêche, la pression démographique, l'utilisation non durable des ressources naturelles ligneuses et/ou non ligneuses, les feux de brousse mal utilisés, et l'agriculture qui menace d'empiéter sur les parcs.



Toutes les aires sont facilement accessibles pour des activités illégales et la valeur marchande de leurs ressources est importante. Les parcs subissent les conséquences de l'agitation civile et de l'instabilité politique : l'application de la loi y est faible, les pots de vin et la corruption sont fréquents, et ce à tous les niveaux.

Très peu de parcs ont des plans de gestion. Sur le terrain, la Direction des Parcs Nationaux, des Réserves de Faune et de la Chasse s'appuie sur 20 secteurs de faune. Cette structuration est ancienne, et peu adaptée aux réalités actuelles, la faune s'étant concentrée dans quelques îlots moins sujets aux pressions. Le personnel est d'ailleurs en général dispersé loin de ces zones. Ne disposant que de très peu de moyens, il n'est pas toujours en position d'être efficace. Une réflexion est en cours pour restructurer le réseau, et repositionner les effectifs pour rendre plus opérationnelles les actions de conservation.

Au total, la gestion dans l'ensemble des parcs et réserves du Tchad est faible, excepté à :

- Zakouma qui a bénéficié d'un appui très conséquent de l'Union européenne (20 millions d'euros sur 20 ans) subit actuellement une grave reprise du braconnage,
- les zones de Binder Léré (et secondairement Sena Oura) qui s'inscrivent dans un vaste programme soutenu par la GTZ,
- et dans les zones de chasse qui ont été concédées (mais dont les résultats restent modestes).

Diverses recommandations ont été émises par les participants à l'évaluation qui seront consultables sur www.papaco.org rubrique *publications*.

■ Le PoWPA dans la région... ■

La Convention sur la diversité biologique (CDB) a adopté, lors de sa 7^{ème} réunion à Kuala Lumpur (Malaisie) en 2004, un programme de travail sur les aires protégées (Programme of Work on Protected Areas – PoWPA). L'objectif de ce programme est « *la mise en place et le bon fonctionnement de systèmes d'aires protégées nationales et régionales complets, bien gérés et écologiquement représentatifs, pour 2010 pour les aires terrestres, et 2012 pour les aires marines* ». Le PoWPA comprend quatre éléments de programme, subdivisés en 16 buts et en 92 activités associées.

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) a débloqué des crédits pour permettre aux pays en développement d'entreprendre ce PoWPA en complément des activités que réalisent déjà les autres programmes et projets nationaux, les autres donateurs officiels et les ONG internationales. Ces crédits sont mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

L'action du FEM/PNUD a démarré en juillet 2007. Les premiers projets ont été approuvés en Octobre 2007. Au 31 août 2008, 34 projets ont été approuvés, pour un montant total de 5 millions de US\$. Chaque pays bénéficie d'un financement de 150 000 US\$.

En Afrique de l'Ouest, les pays dont les demandes de financement ont déjà été acceptées sont : le Libéria, le Mali, la Gambie, la Guinée. Les dossiers du Bénin, de la Sierra Leone, et de la Mauritanie seront examinés au 4^{ème} tour qui aura lieu courant septembre 2008.

Voici quelques exemples, non exhaustifs, des activités qui ont été proposées, avec l'appui de l'UICN-PACO :

- au Mali : élaborer une stratégie nationale sur les aires protégées ; mettre en place de nouvelles formes de gouvernance des aires protégées et développer un programme de formation.
- Guinée : améliorer les modes de gouvernance et actualiser le statut des parcs ; mettre en place des formations ; amender la législation.
- Bénin : tester de nouveaux modes de gouvernance des aires protégées dans le Sud Bénin, et mettre à jour la stratégie nationale sur les aires protégées.
- Mauritanie : mettre en place un réseau d'aires protégées dans les zones humides de l'est ; faire évoluer la législation pour reconnaître les nouveaux modes de gouvernance des aires protégées.
- Sierra Leone : mettre en place un plan d'urgence sur la « Western area peninsula » et développer un programme de formation.

Pour en savoir plus: <http://www.protectedareas.org/>

Comité du Patrimoine Mondial Québec - Juillet 2008

Lors de sa 32^{ème} session organisée à Québec en juillet dernier, le comité du patrimoine mondial a inscrit 8 nouveaux sites sur la liste des sites du patrimoine mondial. Aucun site africain n'a été inscrit lors de cette session.

La directrice générale de l'UICN, Julia Marton lefevre, a pris une position très ferme sur la question de l'exploitation minière dans ces sites exceptionnels. Elle a appelé toutes les compagnies minières privées et publiques à s'engager à ne pas développer d'activités dans les sites du Patrimoine Mondial. De plus, elle a encouragé les gouvernements signataires à faire respecter cet engagement. Elle a rappelé que les sites du PM représentent moins de 1% de la surface terrestre ; il n'est donc pas disproportionné de demander qu'ils soient préservés de toute activité extractive.

Les sites actuellement concernés par cette question en Afrique sont : le parc national des Virunga, en République démocratique du Congo, la réserve de faune de Selous en Tanzanie, et la réserve du Mont Nimba en Côte d'Ivoire et en Guinée. Deux autres sites de RDC, classés en danger, sont aussi sous pression, le parc national Kahuzi-Biega et la réserve de faune des Okapis.

Certains de ces sites pourraient perdre leur statut si les activités minières planifiées sont effectivement mises en œuvre. C'est un sujet sur lequel nous reviendrons.



Actu

Le Fonds de Réaction Rapide (Rapid Response Facility ou RRF) de l'**UNESCO** Patrimoine Mondial propose de nouvelles allocations d'un montant pouvant aller jusqu'à 30 000 \$ et spécifiquement destinées à des actions d'urgence pour la conservation des sites du PM ou inscrits sur la liste indicative de chaque pays. Le RRF propose une réponse rapide (sous 8 jours) pour des projets qui permettent de traiter de manière efficace les crises que peuvent rencontrer ces parcs. Plus d'information sur le site de Fauna Flora International, en charge de la gestion de ce fonds : www.fauna-flora.org/rrf.php .

■ Méthode du refoulement des lions posant problème : expérience du Parc National du Haut Niger, en République de Guinée ■

S'il existe des expériences documentées sur la gestion des conflits entre éléphants et populations riveraines, celles concernant la gestion des conflits lions - populations sont peu connues. Par exemple, dans la zone cynégétique de la Pendjari, des méthodes dissuasives concernant les prédateurs sont mises en oeuvre telles que : les enclos ligneux avec *Dyrostachis cinerea*, l'allumage du feu autour des enclos, la garde du troupeau de nuit...

Le Parc National du Haut Niger (PNHN) est une importante réserve de faune (12 000 km²) créée en 1994 par l'État Guinéen. Suite à l'application de mesures de conservation dans le PNHN ces dernières années, le Lion comme d'autres espèces de faune, est réapparu notamment dans certaines localités de la zone riveraine du parc. Les primates et les phacochères font aussi des prélèvements sur le bétail domestique, ou endommagent les cultures vivrières. Les agriculteurs et les éleveurs paient ainsi un lourd tribut à la protection de la nature qui les entoure : le parc cause un préjudice à leur sécurité alimentaire par les pertes de récolte, de bœufs de labour, vaches laitières, etc.

Dans le passé, la Haute Guinée connaissait une migration de la grande faune depuis la frontière Malienne jusqu'à la Côte d'Ivoire via les "Woula" (brousse profonde en langue locale Manika). Elle avait lieu du début de la saison sèche (novembre) à sa fin (mai). En 1997, quelques familles « migrantes » de lions se sont établies en zone périphérique du PNHN. De l'avis des populations et en particulier des chasseurs villageois, cela est dû à la création du Parc et à la reconstitution progressive de la faune. La diminution de la distance de la chasse villageoise de subsistance autour des villages en témoigne.

Suite aux plaintes formulées par les éleveurs et le Service des Eaux et Forêts de Kouroussa au PNHN en 1997, relatives à des abattage de bétail imputables à des lions vus en maints endroits (dans les villages de la zone périphérique de Mansiramoribaya, Kouroussala et Diaaragbèla) ou entendus localement, le parc, de concert avec les instances locales de gestion des ressources naturelles, a mis en place une stratégie de lutte contre le phénomène reposant sur la technique de la « battue à blanc ».

Cette technique originale consiste à : i) identifier les itinéraires de parcours des lions ; ii) préparer un plan de marche (des villages de la périphérie vers la zone centrale du parc) ; iii) sélectionner les chasseurs devant participer

à l'opération ; iv) mettre à disposition la matière à utiliser (fusil traditionnel, poudre de nitrate de potassium achetée au marché ou du guano de chauve – souris récolté sur place, fibre séchée de *Trema guineensis* et *Anthonotha crassifolia* et sifflet traditionnel) et v) produire du bruit par des coups de fusil traditionnel sans utilisation de plomb, et par le sifflet traditionnel. L'utilisation de cette méthode (production de bruit, émission de fumée et son aigu du sifflet traditionnel) a pour effet d'éloigner le lion de la zone périphérique vers la zone intégrale de protection. Pour y arriver, environ 150 chasseurs appartenant aux confréries de chasseurs traditionnels ont expérimenté la pratique pendant cinq jours sur un parcours de 40 km.



Les résultats de cette opération ont montré une diminution très significative de la prédation par les lions (6 abattages de bovins signalés de 1998 à 2000 contre 168 abattages signalés de 1997 à 1998) ; une satisfaction des riverains qui se sentent sécurisés et une résolution concertée du problème grâce à une participation et une responsabilisation effectives des populations.

Cependant, bien des contraintes subsistent sur le terrain : la diminution momentanée de la ressource en gibier dans les terroirs des villages dans lesquels la battue à blanc a eu lieu, ainsi que le non dédommagement des victimes, car la Loi ne le prévoit pas, par exemple. C'est pourquoi le parc envisage de financer des projets communautaires dans les villages concernés (financement sur ressources propres, concours d'autres projets de développement intervenant dans la région) pour associer plus encore les populations à la vie du parc.

*Oulare Aboubacar,
directeur du Centre National de Gestion des aires
protégées (CENAGAP) en Guinée*

**Merci à Bertrand Chardonnet et David Edderai
pour certaines des photos illustrant ce numéro
de la lettre APAO**

■ Evaluation des aires protégées du Togo (avril 2008) ■

L'évaluation des aires protégées du Togo a été effectuée lors d'un atelier de deux jours, les 24 et 25 avril 2008, qui a réuni les gestionnaires des réserves de l'ensemble du pays. L'atelier a été conduit à la demande de la direction de la faune et de la chasse (DFC), rattachée au ministère de l'environnement et des Ressources Forestières (METRF). L'évaluation a été conduite avec une équipe de « pairs » (des experts de la sous région spécialisés dans les réserves), venus du Bénin et de la Côte d'Ivoire.

Les huit aires protégées principales du pays ont été concernées : le parc national d'Oti Kéran (69 000 ha), la réserve de Faune d'Oti Mandouri (110 000 ha), la réserve de faune de Fazao (192 000 ha), la réserve de faune d'Abdoulaye (30 000 ha), la réserve de faune de Togodo Nord (13 000 ha), la réserve de faune de Togodo Sud (18 000 ha), la réserve de faune de Galangashie (7 650 ha), la Forêt classée de Assoukoko (10 000 ha).

Le Togo n'est pas un pays réputé pour ses parcs et réserves, et ce alors qu'il présente, du Nord au Sud, toute la variabilité des écosystèmes soudanais à guinéens, et d'intéressantes zones d'altitude au centre du pays. Ceci s'explique essentiellement par l'état de dégradation des écosystèmes et leur manque de gestion cohérente depuis le début des années 90, lorsqu'à l'occasion de mouvements sociaux, la population a envahi la plupart des territoires classés.

Le réseau d'aires n'est pas constitué d'écosystèmes intacts et exemplaires : seuls Abdoulaye, Fazao et le noyau de la Kéran seraient encore à peu près préservés. De plus, il protège relativement mal contre l'extinction des espèces : certaines espèces demeurent très menacées comme l'Eléphant, le Lion, l'Hippopotame etc. Le réseau n'est par ailleurs pas représentatif de l'entière diversité des écosystèmes de la région car il n'y a pas d'aire marine protégée et le milieu de mangrove n'est pas représenté. De plus, le lac Togo qui abrite le lamantin n'est pas protégé.

Les aires protégées du Togo sont soumises à de fortes pressions, essentiellement dues à l'influence des populations. Les principales pressions identifiées sont le braconnage et la pêche, l'exploitation forestière, les feux de brousse et la récolte des produits forestiers non ligneux. Les parcs soumis aux pressions les plus importantes sont les parcs d'Oti Kéran, de Fazao et d'Oti Mandouri.

Les activités illégales sont difficiles à surveiller dans toutes les aires, du fait de leur accessibilité, de leur configuration, du manque de moyens, du caractère artisanal de certaines pratiques...

L'application de la loi est faible partout ; la corruption est ainsi fréquemment citée, à tous les niveaux. Certains gestionnaires subissent aussi des pressions pour exploiter les ressources.



Toutes les aires ont un statut de protection à long terme consigné par la loi. Néanmoins, un processus de requalification est en cours dans divers sites, notamment à Galangachi, Oti Mandouri et Oti Kéran. En effet, les populations riveraines y revendiquent une partie des territoires et ne soutiennent pas les objectifs de conservation.

Aucune aire n'a de plan de gestion finalisé. Les infrastructures et les moyens de transport sont inadéquats ; il n'y a pas d'installations fonctionnelles pour les visiteurs. Ceci s'explique par l'absence de financements suffisants pour administrer efficacement le réseau.

Certains points positifs peuvent être soulignés comme la signature des différentes conventions internationales sur la diversité biologique, ou l'existence de textes législatifs sur l'environnement et le fait qu'au moins 10 % du territoire est couvert par les aires protégées. Il demeure un potentiel faunique et floristique, ainsi que des sites touristiques potentiels. Le pays s'est engagé dans un programme de requalification qui a restauré le dialogue avec les populations riveraines et permis une redélimitation consensuelle de certaines aires. L'existence d'association de gestion participative des parcs (AVGAP) ainsi que la reprise de la coopération internationale sont aussi des éléments encourageants.

D'autres aspects pénalisants demeurent cependant comme l'insuffisance de ressources humaines et l'incohérence du cadre institutionnel (les directeurs régionaux sont rattachés au secrétariat général, et les conservateurs à la direction de la faune et de la chasse). L'absence de décret d'application de certains textes de loi sur l'environnement, l'absence de plans d'aménagement et d'inventaires et de zonages, la faiblesse des budgets pour le fonctionnement, les prélèvements abusifs de la faune et du bois par certains « corps habillés » (militaires, gendarme, policier, douanier), le manque de formation et/ou de recyclage du personnel, la faiblesse des bénéfices pour les populations, et la non satisfaction de leurs doléances... sont aussi cités.

Diverses recommandations ont été émises par les participants à l'évaluation qui seront consultables sur www.papaco.org rubrique *publications*.

Barcelone 08

Bientôt le Congrès Mondial de la Nature à Barcelone (à partir du 5 octobre 08)... et de nombreuses occasions de rencontres et d'apprentissages.

Pour ceux qui y viendront, ci-après notre petite sélection à noter particulièrement dans le programme, en lien avec les aires protégées de la région (*en gras les événements où le programme PAPACO participe directement*) :

- Lundi 6 à 16 h 30 : présentation de la nouvelle base de données sur les aires protégées du monde (UICN-PNUJ), salle CCIB 115
- **Lundi 6 à 18 h 30 : quelques expériences de mise en œuvre de l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées, salle CCIB PB**
- Lundi 6 à 18 h 30 : stratégies, standards et outils pour atteindre les objectifs de la CBD, salle CCIB 119
- Mardi 7 à 9 h 30 : évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées, salle CCIB 130
- Mardi 7 à 11 h 30 : le rôle des catégories de gestion des aires protégées, salle CCIB 211
- Mardi 7 à 14 h 30 : vers un nouveau réseau global intégrant les aires protégées, le changement climatique et le bien être humain, salle CCIB 117
- **Mardi 7 à 15 heures : quel rôle pour les femmes dans les aires protégées d'Afrique de l'Ouest, Film en salle CCIB 450**
- Mardi 7 à 16 h 30 : aires protégées et développement, meilleures pratiques et innovations, salle CCIB 130



- Mercredi 8 à 9 h 30 : conseils participatifs de gestion pour les aires protégées, salle CCIB 118

- Mercredi 8 à 11 h 30 : état des lieux et progrès possible pour mettre en œuvre la CDB dans les aires protégées, salle CCIB 129
- Mercredi 8 à 14 h 30 : quels institutions, performances, engagement social et équité dans les aires de catégorie II (PN), salle CCIB 120
- Mercredi 8 à 16 h 30 : renforcer le rôle de la convention du Patrimoine Mondial dans les standards des aires protégées, salle CCIB 130
- Mercredi 8 à 18 h 30 : nouveautés en terme d'évaluation les impacts sociaux des aires protégées, salle CCIB 125
- Jeudi 9 à 11 h 30 : le programme de travail de la CDB et la gouvernance innovante sur le terrain, salle CCIB 128

Nous avons aussi prévu d'organiser plusieurs **rencontres d'info** sur place :

- avec les évaluateurs et les membres du conseil scientifique et technique du projet d'évaluation de l'efficacité des AP qui auront fait le déplacement
- avec ceux et celles intéressés par le Master (pour y participer comme enseignant ou comme étudiant...)
- avec tous pour une discussion ouverte sur les priorités pour les APs de la région pour 2009...

Les occasions de nous retrouver sont rares, profitons de celle-là... plus d'info sur les dates, lieux et horaires dans la prochaine lettre (juste avant le congrès)

Actu MASTER en Gestion des Aires Protégées

La rentrée s'annonce exaltante : déjà 26 « étudiants » inscrits, venus de 12 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre... une dizaine de sorties sur le terrain dans les premiers mois, beaucoup d'intervenants extérieurs, professionnels... début des cours le 6 octobre prochain.

Plus d'info dans une prochaine lettre...

Et n'oubliez pas : www.papaco.org

► La Lettre des APAO ◀

Contacts : geoffroy.mauvais@iucn.org

Et : aurelie.vieillefosse@iucn.org



UICN, Programme régional
Afrique du Centre et de
l'Ouest
Aires protégées
BP 1618,
Ouagadougou 01.
BURKINA FASO
Tel : (226) 50.30.10.72